

Plus d'ambition pour plus de retombées économiques

Une transition énergétique au service de tous

par Philippe Defeyt, économiste – 22 janvier 2026

NB : Ce texte vise à expliciter le PPT de l'exposé de Philippe Defeyt lors du colloque organisé par Corenove et GreenWin à Namur le 20 janvier 2026

3 constats largement partagés

- la rénovation énergétique du bâti n'avance pas assez vite (1^{er} euphémisme) ; bâti = logements + bureaux + administrations + lieux de productions **NB** : l'appareil statistique est ici totalement déficient ! ; les coûts explosent alors que la moitié des ménages n'est pas en capacité d'investir et les pouvoirs publics sont engagés dans des politiques budgétaires déprimantes
- le système énergétique n'est pas à la hauteur (2^{ième} euphémisme) ; illustration : les refus de raccordement traduisent à la fois un manque de planification/anticipation et un manque de courage politique (qui va payer la facture?)

D'après le patron d'ORES, plus de 5,1 GW de demandes sont aujourd'hui en attente, faute de capacité disponible. Et près de 15 % des circuits basse tension flirtent déjà avec les limites réglementaires.

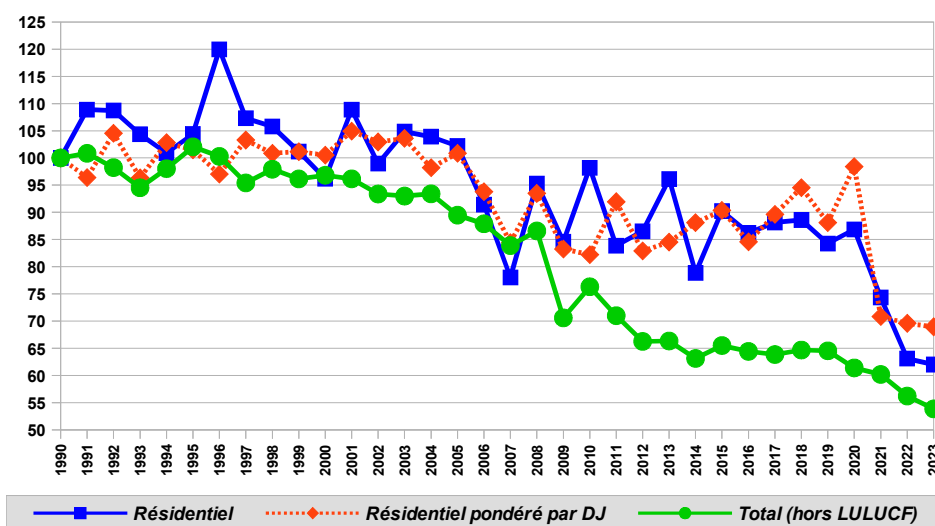
Pour maintenir un ratio de 60 % de dette et 40 % de fonds propres, une levée de capitaux est jugée « certaine » par ORES ; communes peu emballées...

« Les investissements sont nécessaires, mais il est exclu d'évoquer d'emblée le report de ces investissements sur la facture des citoyens »¹ a tranché la Ministre de l'énergie Wallonne en réaction aux propos de Fernand Grifnée patron d'ORES).

- les retombées économiques (activité et emploi) sont en deçà d'un immense potentiel alors que le marché du travail n'est pas un pleine forme (3^{ième} euphémisme) pour le moment.

Une mise en perspective avant d'aller plus loin.

Les émissions de GES en Wallonie – 1990-2023 – indices 1990=100



Attention : ce graphique ne tient pas compte des émissions indirectes de GES par les ménages quand ils utilisent de l'électricité carbonée.

¹ Trends (<https://trends.levif.be/a-la-une/politique-economique/wallonie/le-plan-strategique-dores-divise-les-communes-et-la-region-il-est-exclu-devoquer-demblee-la-facture-des-citoyens/>)

Nous ne sommes pas, loin de là, les premiers à attirer l'attention sur ces difficultés. ONG, associations, fédérations et secteur institutionnel (BfP, CFDD, CEHD, HCS...) ont proposé de nombreuses analyses et feuilles de route².

Pourquoi, dès lors, la note que nous allons vous présenter maintenant et cet Xième colloque ?

- parce qu'il faut continuer à taper sur le clou, tant les pouvoirs publics et les ménages pourraient faire (beaucoup) mieux ; il faut accélérer ce mouvement et en même temps soutenir les très nombreuses entreprises qui tracent leur chemin malgré les atermoiements politiques

Les représentants du monde industriel européen de la construction au plus haut niveau qui ont assisté au Retrofit Innovation Summit, organisé par GreenWin les 19 et 20 novembre 2025, ont signé un Commitment act à destination des autorités européennes, affirmant que l'industrie de la construction est prête à suivre et accompagner l'évolution de la sévérité des réglementations énergétiques et environnementales, sans y opposer le moindre frein. Une condition, importante, de cet accord industriel, est que les autorités politiques se tiennent à une direction intangible, et cessent de tergiverser dans les obligations qu'elles prescrivent.

- parce qu'il faut plus insister sur le contrôle de la qualité des travaux énergétiques pour ne pas gaspiller des ressources rares
- parce qu'il faut insister plus sur l'adaptation des infrastructures énergétiques et le bâti autre que les logements
- parce qu'il faut, peut-être plus que d'autres démarches, insister sur la dimension économique : le potentiel est ici énorme ; il faut s'arranger pour maximiser les retombées économiques locales
- parce qu'il faut innover en matière de financement (voir l'exposé et les notes de Monsieur André Peeters)
- parce qu'il faut plus que jamais insister sur les enjeux géo-stratégiques : libérer l'Europe de son addiction aux énergies carbonées venant de pays douteux et qui ne sont pas ou plus des partenaires de confiance.

Il est donc temps de passer à une autre dimension ! Les outils pour y arriver :

1. Premier instrument à forte composante économique à implémenter = obligation de rénover les biens anciens dans un délai de X années après l'achat
2. Pour certains investissements favoriser les prêts de longue durée (au moins 50 ans?)
 - logements : pour l'enveloppe de manière à dégager des marges pour des financements classiques pour les travaux (de plus courte durée) – voir prêt à la pierre détaillé par André dans l'exposé suivant
 - pour d'autres types de bâtiments
 - pour les infrastructures énergétiques qui le nécessiteraient (réseaux et STEP)
3. Redéployer de l'activité économique sur le territoire wallon notamment en passant de grands marchés pour certains équipements (typiquement PAC ou matériaux d'isolation) avec exigences à fort impact économique local (exemple : montage ou entretien sur le territoire wallon).
4. Le mot planification ne doit plus être un vilain mot ; il s'agit d'organiser la convergence de la demande et de l'offre. Il faut soutenir les démarches du type Corenove (= démarche d'assembler).
5. Le récent rapport du CSF suggère aussi de cibler en fonction de caractéristiques matérielles ; on

² Par exemple : CEHD et HCS, « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME GLOBAL DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI RÉSIDENTIEL », juin 2025

pourrait, par exemple, commencer par le remplacement des chaudières au mazout (les plus polluantes) et les travaux accompagnant leur remplacement par des PAC.

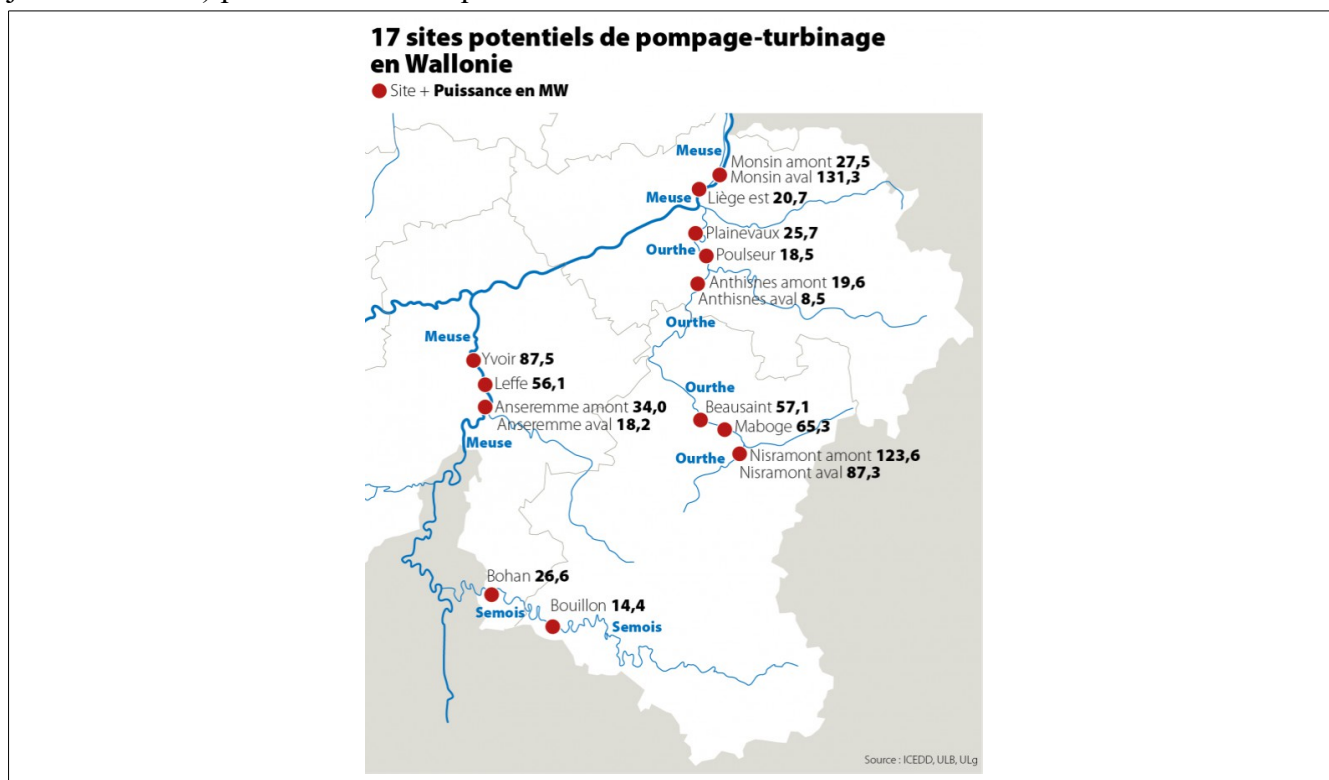
6. Condition sine quo non pour ne pas gaspiller de l'argent : contrôle serré de la qualité des travaux, notamment en matière d'isolation.

Quelques commentaires :

Notre démarche intègre le choix politique de financer plus via des emprunts que via des primes ; mais des primes (préférables à des incitants fiscaux comme l'analyse le CSF) restent nécessaires.

Il y aura bientôt, il était temps, des obligations de rénovation dans la législation wallonne. Mais peut-être pourrait-on déplacer le curseur vers plus d'exigences. C'est un instrument juridique, certes, mais c'est aussi un instrument économique en ce qu'il influence directement le prix d'achat d'un logement existant. Piste : déterminer la durée en fonction de l'ancienneté du bien en étant plus sévère pour les biens anciens ou avec un très mauvais PEB. Il serait utile aussi d'adapter le même type d'obligations pour les immeubles autres que résidentiels.

Les prêts à longue durée peuvent aussi intéresser d'autres investissements que ceux des ménages. Un rapport de 2025 estimé qu'en Wallonie il y a assez de sites possibles (voir iconographie ci-dessus – journal Le Soir) pour construire l'équivalent de Coo en STEP.



Il peut en aller ainsi aussi pour d'autres investissements dans l'infrastructure énergétique.

On ne pratique pas assez en Belgique et en Wallonie la technique des grands marchés, à l'exception des achats militaires. Ce qu'on fait pour les F35 – achat après un appel d'offres et des exigences de retombées économiques locales – on pourrait peut-être le faire pour les PAC et les matériaux d'isolation, non ? Exemple de retombées économiques locales : positionnement d'une unité de montage et/ou d'une activité d'entretien/réparation. Piste à explorer : la location de tels équipements plutôt que l'achat ?

Plus de planification serait nécessaire

- il vaudrait la peine de commencer, par exemple, par l'élimination de la source la plus carbonée, à savoir le mazout ; interdire de nouvelles chaudières au mazout sera plus acceptable

- un recours plus systématique à des matériaux bio-sourcés pourrait favoriser des producteurs wallons dont les capacités de production sont sous-utilisées
- il s'agit aussi d'éviter des poussées inflationnistes ; l'information que proposent ou proposeront des assembleurs comme Corenove doivent informer celui qui fait des travaux des prix normaux et raisonnables
- il faut à tout prix éviter des fluctuations trop marquées de l'activité économique ce qui déstabilise les secteurs concernés.

Il ne faut pas beaucoup pour que des travaux énergétiques se révèlent moins efficaces que ce qui est théoriquement possible. Des contrôles serrés à la fin des travaux et des audits réguliers sont ici indispensables pour ne pas gaspiller des ressources financières. C'est peut-être le type de coûts que pourrait financer la puissance publique.

Cela peut-être l'occasion de réfléchir sur la charge administrative et réglementaire des opérations de rénovation énergétique pour la faire porter là où c'est vraiment pertinent.

Des mesures complémentaires seraient les bienvenues

- faire évoluer la législation des droits d'enregistrement en fonction des politiques de rénovation énergétique
- régulation des loyers (en tout cas plafonner) pour les biens rénovés ; le loyer doit augmenter mais de manière équitable par rapport aux économies faites par le locataire
- appliquer les 6 % de TVA à toutes les opérations d'amélioration/extension du bâti dans les zones à forte densité plutôt qu'aux seules opérations de démolition-reconstruction
- adapter un amortissement ad libitum pour les investissements énergétiques des entreprises
- intégrer la question de l'amélioration énergétique dans l'adaptation du revenu cadastral
- améliorer le système statistique est indispensable pour planifier, suivre la mise en oeuvre de ces politiques et évaluer
- activer des incitants de toutes natures en matière de formation initiale et permanente.

Tout cela mis ensemble débouchera sur plus de rénovations, plus d'entreprises, plus d'activité, plus d'emplois (locaux idéalement).